



Mise à pied sanction disciplinaire

Par **Edelweiss33**, le **29/10/2008 à 17:28**

Bonjour,
Je suis employée depuis mars 2006. J'ai reçu le 10 octobre une convocation pour un entretien préalable d'une sanction disciplinaire pour le 16 octobre.
Or le 03 j'ai eu un accident de voiture entraînant un arrêt maladie du 04 au 19.
J'ai prévenu mon employeur le lundi 6, donc il savait que j'étais en arrêt lorsqu'il m'a envoyé la convocation. J'ai répondu que je ne pouvais pas me déplacer et je lui ai demandé de reporté le rdv. Il a reporté au 20 octobre 9h, mais j'ai été prolongé jusqu'au 31/10. J'ai donc refait une lettre pour reporté de nouveau l'entretien. Mais le 24 j'ai reçu de nouveau un Recommandé, m'indiquant que comme je m'étais pas présenter, il me mettait en mise à pied du 17 au 21/11 en m'expliquant les raisons de cette sanction disciplinaire et que si de nouveau il avait un tel reproche à me faire il envisageait la rupture de mon contrat. Je ne suis pas encore sur de pouvoir reprendre mon emploi le 3/11, soins médicaux encore en cours, et je ne sais pas comment répondre à cette lettre.
Merci de m'aider pour la rédaction de mon courrier.
Amicalement.